



COMPTE-RENDU

Comité de pilotage du site Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer »

27/03/2024

Le comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer » s'est tenu le 27 mars 2024 à la Communauté de communes de l'Oisans.

Présents

Jean-Yves NOYREY (Région AURA, mairie d'Huez)
Alison LEROUX (Région AURA)
Gilles STRAPPAZZON (Département 38 / SYMBHI / Comité de Rivières Romanche)
Maud BALME (CCO)
Nicolas BRUNEL (Communauté de communes de la Matheysine)
Nicole FAURE (mairie d'Ornon)
Maurice NICOLUSSI (mairie d'Oulles)
Gilbert DUPONT (mairie de Livet-et-Gavet)
François COUILLOUD (PNE)
Daniel BLANC (OFB)
Jean-Baptiste BUTIN (DDT)
David TRAUTMANN (AERMC)
Roger VEYRET (ACCA de La Morte)
Frédéric CELLIER (AAPPMA de Bourg d'Oisans)
Xavier COLOMBET (FDAAPPMA38)
Audrey PAGANO (CEN)
Angélique PRUVOST (Drac Nature)
Audrey CUGNIET (Drac Nature)
Maurice MANSOURI (SDIS 38)
Arlène VILLARET (Propriétaires des chalets de la Barrière)
Jean-Noël GUGLIELMI (Commission syndicale Gavet-Clavaux)
Denis CHAMOND (Association des propriétaires des chalets du Poursollet)

Excusés

Thierry Kovacs (Région AURA), Arnaud Chattard (mairie de Lavaldens), Florent Malterre (CCO), Nicolas KRAUTBERGER (DDT), Margo Spireti (ONF), Sonia Coin (Chambre d'Agriculture), Bruno Caraguel (FAI), Hermann Dodier (FAI), Estelle Lauer (Fédération de Chasse 38), Emilien Maulavé (CD38), Lucille Delacour (SYMBHI), Morgane Buisson (SYMBHI), Morgane Barbier (SYMBHI), Romain Tartreau (CLE), Hélène Taunay (FNE)

Ordre du jour du COFIL

1. Cadrage et préalables
2. Bilan de l'animation 2023
3. Perspectives 2024
4. Point d'actualités

Déroulement de la réunion et synthèse des présentations

Après une introduction de la réunion par Nicole Faure, Présidente du COFIL, un tour de table est réalisé. Le support de présentation est joint à ce compte-rendu.

1. Cadrages et préalables

● Les grands principes de la politique Natura 2000 :

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire rares ou menacés à l'échelle européenne. Plus de 900 espèces et 200 habitats sont concernés en Europe.

La France compte 1 776 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % du territoire marin métropolitain.

La démarche Natura 2000, qui privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces, est basée sur trois principaux piliers : la concertation, la contractualisation et la prévention.

● Les sites Natura 2000 en Oisans et Matheysine :

Les quatre sites Natura 2000 portés par la Communauté de communes de l'Oisans (Taillefer, Col d'Ornon, plaine de l'Oisans et Emparis-Ferrand) couvrent une surface de 14 400 ha et intègrent 21 communes (dont 16 communes de l'Oisans et 5 communes de la Matheysine).

● Le site Natura 2000 « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer » :

Le site « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer » (3 702 ha) héberge 19 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire, 5 espèces animales et 2 espèces végétales d'intérêt communautaire.

2. Bilan de l'animation sur le site

● Volet agro-environnement :

Un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), porté par le Département de l'Isère, a été élaboré et déposé sur le territoire du « Grand Sud Isère » (Trièves, Matheysine, Oisans) afin de faire bénéficier ce territoire du nouveau dispositif de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). C'est dans ce cadre que des MAEC ont été contractualisées en 2023 sur les alpages collectifs.

En 2023, 2 alpages situés pour partie dans le site Natura 2000 et présentant de forts enjeux environnementaux ont contractualisé une MAEC « amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage » (PRA3) avec définition et mise en place d'un plan de gestion agro-pastoral.

Une journée de formation à destination des groupements pastoraux ayant contractualisé une MAEC en 2023 a été réalisée sur l'alpage de Mizoën (sur le site Natura 2000 Emparis-Ferrand).

Une nouvelle campagne de contractualisation est en cours en 2024, permettant aux exploitants individuels de contractualiser des MAEC sur leurs parcelles (notamment sur les alpages individuels).

Roger Veyret (ACCA de La Morte) signale quelques dysfonctionnements sur l'alpage du Brouffier. Le filet posé pour mettre en défens la zone à enjeu Gélinoettes a été démonté, entraînant un pâturage de la zone. Aucune nichée n'a par conséquent été observée en 2023... D'autres espaces ont également été sur-pâturés (notamment des zones de reproduction de galliformes).

Angélique Pruvost (Drac Nature) indique que la problématique d'accès à l'eau est de plus en plus prégnante dans les alpages, et que les ressources herbagères ont tendance à s'amoinrir, ce qui peut mener à une modification des pratiques de pâturage.

Cécile Guillaumin (Natura 2000) précise que ce sont les Présidents des Groupements Pastoraux qui sont associés à la définition des plans de gestion et signent la MAEC. Elle propose qu'une réunion de début de saison soit organisée avec les bergers pour reposer avec eux les points figurants sur le cahier des charges de la MAEC. Cécile Guillaumin précise également que des contrôles peuvent être réalisés par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) au cours des 5 années de contractualisation.

● Volet forestier :

Aucun contrat forestier n'a été engagé sur le site.

● Volet ni agricole - ni forestier (ni-ni) :

Aucun contrat « ni-ni » n'a été engagé sur le site.
Des actions ont malgré tout pu être réalisées.

● Actions réalisées :

- Mise en défens des berges des lacs Punay et Poursollet et installation de panneaux d'information, dans le cadre de la mesure compensatoire portée par Total Energies.
Angélique Pruvost (Drac Nature) indique qu'en complément, une plaquette d'informations sur les zones humides, leurs enjeux et les bonnes pratiques à adopter a été réalisée par l'association.
- Sensibilisation : présence sur site d'une équipe de sensibilisateurs aux milieux montagnards (deux sensibilisateurs et deux équipiers sensibilisateurs).
Jean-Noël Guglielmi (Commission syndicale Gavet-Clavaux) indique observer une augmentation des incivilités. Un manque de présence des sensibilisateurs est constaté sur certains secteurs (secteurs Poursollet / Tourbière des Sagnes). Cécile Guillaumin (Natura 2000) répond qu'une adaptation des zones de présence sera étudiée pour l'été 2024.
Angélique Pruvost (Drac Nature) indique qu'un renfort pourra être apporté par l'association durant l'été 2024, grâce à l'embauche d'une personne en Service Civique.
Nicole Faure (mairie d'Ornon) propose à la Communauté de communes de la Matheysine de réfléchir à un recrutement de sensibilisateurs sur son territoire, pour renforcer la présence et la visibilité des sensibilisateurs sur site.
Arlène Villaret (Propriétaires des chalets de la Barrière) insiste sur le fait de sensibiliser également les habitants (touristes et locaux) pour faire évoluer les pratiques.
- Etude et suivi de la fréquentation : les principaux résultats ont été présentés.

Nicolas Brunel (CCM) demande s'il est envisageable de compléter le questionnaire avec un volet « caractéristiques des séjours effectués », ce qui permettrait d'apporter de premiers éléments de

réponses concernant la gestion des flux d'excursionnistes, de la clientèle de proximité, et de la clientèle locale.

Gilles Strappazon (CD38, SYMBHI, Comité de rivières Romanche) précise que des questions similaires liées à la fréquentation se posent en Chartreuse et dans le Vercors. Comme d'autres grands sites de proximité, le Taillefer a été exclu de la communication réalisée par Grenoble Alpes Métropole.

- Réglementation : mise en place et application des arrêtés municipaux réglementant les pratiques sur le plateau des lacs.

Jean-Noël Guglielmi (Commission syndicale Gavet-Clavaux) précise que l'arrêté pris sur la commune de Livet-et-Gavet est à modifier pour la saison 2024 afin d'enlever toute mention faisant référence à une zone de bivouac possible sur le secteur du Poursollet.

- Actions de gestion de la fréquentation :

- installation d'un nouvel écomètre sur le sentier montant sur le plateau depuis Ornon,

- élaboration de panneaux d'entrée de site et de balises réglementaires,

Angélique Pruvost (Drac Nature) demande si l'ajout d'icônes portant sur des préconisations est envisageable (ex : drones interdits, rester sur les sentiers, cueillette interdite).

Arlène Villaret (propriétaires des chalets de la Barrière) interroge sur la possibilité de baliser les zones de reproduction des oiseaux.

- projet de mise en défens des lacs d'Ornon (Vèche, Noir, Agneau, Emeraude, Culasson).

Angélique Pruvost (Drac Nature) demande si la « proposition technique de limitation de l'impact de la fréquentation estivale sur le plateau des Lacs » (réalisée par le CEN pour le compte du SYMBHI) a été prise en compte pour définir les zones à mettre en défens. Cécile Guillaumin (Natura 2000) répond que les zones ciblées étaient situées sur des propriétés privées impliquant un accord de principe des propriétaires qui n'a pas été obtenu.

Il est noté par les participants le passage régulier d'hélicoptères et de petits avions au-dessus du site.

● Stratégie des Aires Protégées (SAP) :

La SAP est une stratégie nationale pour les aires protégées qui vise à atteindre 30 % d'aires protégées en France à horizon 2030, dont 10 % de protection forte.

Le site du « massif du Taillefer » a été ciblé dans la feuille de route départementale : tout reste à construire.

Angélique Pruvost (Drac Nature) questionne sur le positionnement de principe des élus de la CCO.

Jean-Baptiste Butin (DDT) indique que les feux sont au vert pour les services de l'Etat, qui attendent désormais que le lancement de la démarche soit formellement acté par les élus locaux concernés.

Nicole Faure (mairie d'Ornon) et Gilles Strappazon (CD38, SYMBHI, Comité de rivières Romanche) soulignent l'implication et l'intérêt des élus locaux qui ont été démontrés par les nombreuses actions mises en place sur le site.

Nicolas Brunel (CCM) indique qu'un courrier de réponse a été adressé par la Communauté de communes de la Matheysine aux services de l'Etat.

Cécile Guillaumin (Natura 2000) propose qu'une réunion à destination des élus soit co-organisée avec les services de l'Etat, pour avancer sur la question.

Gilles Strappazon (CD38) indique que la stratégie « Espaces Naturels Sensibles » du Département est en cours de révision mais qu'elle devrait s'orienter vers de plus grands espaces.

● Etude « Mise en valeur durable et gestion des flux de la route du Poursollet » :

Nicolas Brunel (CCM) prend la parole pour présenter les objectifs de cette étude, portée par la Communauté de communes de la Matheysine (CCM), qui vise à étudier l'accessibilité sur le secteur du Poursollet, en complémentarité avec le site Natura 2000.

Pour toute question relative à cette étude, vous pouvez contacter :

Nicolas BRUNEL, chef de projet développement touristique et transition à la CCM

Mail : n.brunel@ccmatheysine.fr

Téléphone : 07-56-24-91-75

Jean-Yves Noyrey (Région AURA) indique que la gestion des flux en été (difficilement contrôlables) est une problématique également partagée par les stations.

● Porter à connaissances :

Un contact a été pris en 2023 par les organisateurs du Raid Aventure GRAM afin de planifier la manifestation sportive pour 2024. Un porter à connaissances des enjeux Natura 2000 assorti de préconisations à respecter et à mettre en œuvre (en amont, pendant et après l'évènement) leur a été adressé.

Jean-Noël Guglielmi (Commission syndicale Gavet-Clavaux) indique que le site Natura 2000 fait déjà l'objet de très nombreuses manifestations sportives (UT4M, Trail de l'Oisans, Course de la Résistance...).

● Communication :

Les différents outils de communication et évènements, à destination du grand public, sont présentés.

3. Perspectives 2024

Les actions débutées en 2023 seront poursuivies en 2024.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 est présenté : il permettra de financer intégralement le poste de l'animatrice Natura 2000 ainsi que des prestations de service (graphisme et impression de la Lettre d'information annuelle ; appui technique aux montages de contrats Natura 2000).

4. Point d'actualités – transfert de l'animation Natura 2000 à la Région AURA

A la suite de l'application de la Loi 3DS qui définit les Régions comme nouvelles autorités administratives des sites Natura 2000 terrestres, une nouvelle organisation territoriale de Natura 2000 a été définie par la Région AURA.

La parole est laissée à Alison Leroux (Région AURA) qui présente la stratégie régionale de gestion des sites Natura 2000. L'animation des sites se resserre autour de 4 principales structures :

- les Parcs Naturels Régionaux et les Parcs Nationaux animeront les sites situés dans leurs périmètres,
- les structures animatrices de Réserves Naturelles animeront les sites situés sur les périmètres des réserves,
- la Région AURA animera en régie les sites classés comme « sites emblématiques » : c'est le cas des 4 sites Natura 2000 actuellement portés par la CCO (plaine de Bourg d'Oisans, Taillefer, Col d'Ornon, Emparis-Ferrand).
- les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) animeront (pour le compte de la Région AURA) tous les autres sites.

Cette nouvelle organisation a pris effet en 2024 pour les sites repris par les Parcs, et sera effective au 01/01/2025 pour les autres (dont le site du Taillefer).

Jean-Yves Noyrey (Région AURA) indique que la Région souhaite que, dans la mesure du possible, une animation locale perdure au sein des territoires.

A noter que les modalités précises pour la future animation ne sont à ce jour pas encore connues.

5. Conclusion

Nicole Faure conclut la réunion en remerciant l'assemblée et en soulignant l'importance du partenariat mis en place entre la collectivité et l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Cécile Guillaumin (Communauté de communes de l'Oisans) - chargée de mission Natura 2000

Tél. : 07-86-80-69-70

Mail : c.guillaumin@ccoisans.fr